

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 06/12/2024

Le douze décembre deux mil vingt-quatre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JANNOT Nicole, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, M. BOSCUS Serge, M. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme NEGRE Gisèle, M. SOUVERAIN Bernard.

Procurator(s) (0) :

Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme SALVAN Maryline, Mme GUERIN Annie, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Séverine MAZARS

Nombre de membres : 17

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Membres ayant donné procuration : 0

Votants : 13

DELIBERATION N° : 2024-25

OBJET : COLIS DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES VULNERABLES ET AUX PERSONNES PRECAIRES

La Présidente,

RAPPELLE aux membres du conseil d'administration, qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables et isolées bénéficient d'un colis festif. Par ailleurs, les personnes inscrites sur le registre de l'aide alimentaire quant à elles bénéficiaient de bons d'achat alimentaire à utiliser à Intermarché ;

cette année, ces personnes se verront attribuer le double du montant des chèques alimentaires personnalisés, qui leur est octroyé mensuellement.

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

AUTORISE

Les dépenses à caractère social pour les personnes fragiles de la commune ainsi que pour les personnes en situation de précarité sociale. Les dépenses seront imputées au budget principal 2024 du C.C.A.S.

Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

**Transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2024.
Publiée le 19 décembre 2024.**

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 18/12/2024
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
MAZARS Séverine 	TEULIER Christine  